



Vendre des produits alimentaires en dépôt-vente

Par **Redec**, le **28/04/2014** à **17:51**

Bonjour,

Je souhaite vendre des produits alimentaires artisanaux en circuit court.

J'ai pensé m'adresser à un réseau de commerçants indépendant sur ma zone de vie et leur proposer de placer mes produits en dépôt-vente ou système similaire.

Que prévoir dans mon contrat ?

J'ai vu sur internet des notions de contrat de licence de marque et de contrat d'affiliation, mais souvent employés dans un contexte de franchise. Est-ce applicable à mon cas ?

Merci d'avance

Bien cordialement